

PROCURATION DE MÉDICAMENTS

- En signant le présent document, les représentants légaux donnent leur accord pour l'administration du médicament.
- La responsabilité de l'administration du médicament durant les heures de prise en charge incombe à l'accueillante.
- L'accueillante ne prend le médicament que s'il est fourni dans son emballage d'origine et accompagné de sa notice.
- L'accueillante conserve le médicament et sa notice dans un lieu sûr qui correspond aux prescriptions de conservation.

Nom de l'enfant :	
Nom du médicament :	
□ Prescrit par le médecin	
□ Recommandé par le pharmacien	
□ Acheté sans ordonnance ni conseil	
Utilisation / administration	
☐ Selon la notice d'emballage	
□ Selon l'avis médical	
 Le médicament est apporté par les re être administré, puis rendu 	présentants légaux chaque fois qu'il doit
☐ Le médicament est conservé par l'accu	ıeillante
Période d'utilisation	
□ Du au	
□ Du et jusqu'à révoc	cation
<u> </u>	Révocation de la procuration
Date :	Date :
Signature des représentants légaux	Signature des représentants légaux
Signature de l'accueillante	Signature de l'accueillante